

MANDEMENT DE MONSIEUR
DE LAVAL

POUR L'ÉTABLISSEMENT

DE LA CONFRÈRE DE LA SAINTE FAMILLE.

NOUS, FRANÇOIS, par la Grâce de DIEU, et du Saint Siège, Evêque de Pétrée, Vicaire Apostolique en la Nouvelle France, nommé par le Roy, premier Evêque du dit païs. A tous ceux qui ces présentes lettres verront : SALUT en notre Seigneur ; Ayant plû à la Divine bonté nous charger de la conduite de cette nouvelle Eglise, nous sommes obligé de veiller sans cesse au salut des âmes qu'elle a confiées à nos soins, ce qui nous aurait fait rechercher des moyens pour inspirer une véritable et solide piété à toutes les familles Chrestiennes, à quoi nous désirons de travailler avec d'autant plus de fidélité, que nous sçavons qu'elles doivent, selon les desseins de Dieu, servir à la conversion des infidèles de ce païs, par l'exemple d'une vie irréprochable.

Dans cette vue, nous n'avons pas estimé pouvoir faire choix d'un moyen plus efficace et plus solide pour le salut et la sanctification de toutes sortes de personnes, que de leur imprimer vivement dans le cœur, un amour véritable et une dévotion spéciale, tant envers la très-Sainte et très sacrée Famille de JÉSUS, MARIE et JOSEPH, qu'à l'égard de tous les Saints Anges ; il semble que Dieu ayt pris plaisir à rendre luy-même cette dévotion recommandable en plusieurs villes de l'Europe, dans ces dernières années, par quelques